



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2023 À 18H30

Date de la convocation : **19 MAI 2023**

Membres Présents : 14

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,
M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,
Mme Véronique MITRASOUF, *adjointe au maire*,
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,
M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,
M. Ludovic CARTEAU, *conseiller municipal*,

Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,
Mme Katia TAUZIÈDE, *conseillère municipale*,
M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*
M. Max PAYET, *conseiller municipal*,
Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,
M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,
M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*

Retard : mr Benoît Vilet arrivé à 18h50 - mr Mickaël Veyssière arrivé à 18h57

Mme Patricia FONTANEAU est nommée secrétaire de séance

L'an deux mil vingt trois, le vingt cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

AFFAIRE N° 1 : PROJET MAISON DARTIER

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Riveau présente à l'assemblée monsieur Le Brozec qui est le gérant de la société Arts et Rénovation. Celui-ci explique sa place au sein du potentiel projet. Madame Gautrin qui a accepté l'invitation de monsieur le Maire, présente le concept de la colocation séniors.
Elle présente le projet qui a été préparé par ses soins.

Départ des deux intervenants

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 05 Avril 2023.
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

(délib. 232023) Monsieur le maire propose aux élus de statuer sur l'éventuel projet présenté par monsieur Le Brozec et madame Gautrin .

Les résultats du vote se décompose ainsi, POUR : 11 - ABSTENTION : 3 (Mitrasouf, Navarro, Veyssière)
Une commission maison DARTIER est créée et est composée de : BÉDIS, NAVARRO, CARTEAU, SENEZE, TAUZIÈDE, HOFMAN, RIVEAU, PAYET, FORMANTIN

AFFAIRE N°2 : DÉLIBÉRATION FOND VERT PROJET MAISON DARTIER

(délib. 242023) *Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Annoncé par le Gouvernement le 27 août 2022 le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'établir un dossier qui permettrait d'obtenir une subvention qui allégerait les dépenses prévues dans la maison DARTIER

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRE N°3 : DÉLIBÉRATION AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ORT

(délib. 252023) *Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire présente la convention-cadre Petites villes de demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ; ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le conseil doit autoriser le maire à signer cette convention.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°4 : DÉLIBÉRATION EXTINCTION PARTIELLE ÉCLAIRAGE PUBLIC

(délib. 262023) *Rapporteurs* : Messieurs Pascal RIVEAU, maire - Joël BÉDIS, 2ème adjoint

Monsieur Bédis annonce à l'assemblée que les travaux seront réalisés entre le 19 et le 23 juin, et que l'extinction se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
Monsieur Vilet demande si il serait possible que la place du Port reste éclairée pour la sécurité du site. Un contrat de maintenance va être négocié.

Le panneau d'information de l'extinction nocturne est choisi par l'assemblée.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°5 : AVENANT TRANSGOURMET

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'avenant au protocole E-Quilibre premium proposé par la société Transgourmet Opérations fournisseurs de repas pour la cantine scolaire. Suite à la hausse des prix des matières premières, le tarif par repas passe de 1,698€ à 1,868€ .

AFFAIRE N°6 : IMPLANTATION D'UN POSTE ÉLECTRIQUE

(délib. 272023) *Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

En raison d'un problème de baisse de tension dans le bourg, un poste électrique doit être implanté sur la place du Carrelet situé route des Merlots. Une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle doit être signée avec la société ENEDIS.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°7 : SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

(délib. 282023) *Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier pour solliciter une aide auprès du Conseil Départemental afin d'aider à financer l'achat de nouveaux jeux qui seront implantés dans l'aire de jeux.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°8 : REPAS INTERGÉNÉRATIONNEL

Monsieur le maire propose aux élus de remettre en place les repas intergénérationnels à compter de la prochaine rentrée scolaire. Le principe est accepté par l'assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

- * Monsieur Riveau fait le point sur le PLUIH et invite les élus à participer aux différentes réunions et ateliers suivant leurs disponibilités.
- * Madame Tauziède demande si la Commission Espaces Verts peut se réunir. La date du jeudi 08 juin à 17h30 est retenue.

Séance est levée à 20h47.